

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 26

28 juin 1972

LE CANADA ET LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

"La question de la qualité de l'environnement comporte de nombreux aspects. Nous en aborderons au moins une trentaine à Stockholm. Voici certaines mesures que nous sommes disposés à prendre: construire trois des dix stations mondiales de contrôle de la qualité atmosphérique; améliorer la qualité de nos cours d'eau qui se déversent dans les océans; patronner une conférence mondiale sur la conservation des ressources vivantes de la mer, à Vancouver, en février de l'année prochaine; s'opposer énergiquement au rejet de matières polluantes dans les océans; proposer que les pétroliers géants suivent des itinéraires à l'écart des zones écologiquement fragiles, non seulement le long de nos côtes, mais dans le monde entier; et intensifier nos recherches dans le domaine des sciences de la mer."

Voilà ce que déclarait le ministre de l'Environnement, M. Jack Davis, le 2 juin, à la Chambre des communes, au sujet de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui a eu lieu à Stockholm du 5 au 16 juin.

Nous publions ci-après le texte de la déclaration préliminaire de M. Davis à la séance plénière de la Conférence à Stockholm:

* * * *

SOMMAIRE

Le Canada et la qualité de l'environnement	1
Le secrétaire général des Nations Unies à l'Université Carleton	3
Une usine de logements nippo-canadienne	3
Le trésor du "Chameau"	4
Nominations diplomatiques	5
Index mensuel	7

Le message que je désire adresser aujourd'hui à cette éminente assemblée est simple, Monsieur le Président. Le voici: la nature est de la plus haute importance; ses lois sont universelles et d'une grande portée; elles concernent la vie, elles nous concernent tous.

L'homme les viole à ses risques et périls, et ce faisant il lèse les générations futures par son imprévoyance, son manque d'intuition et son indiscipline en matière écologique.

Par ailleurs, les lois promulguées par l'homme sont différentes; du moins, elles l'ont été jusqu'à présent; elles varient d'un pays à l'autre et plus encore d'un continent à l'autre.

Seulement, les lois de la nature sont plus rigoureuses. A l'image des vérités fondamentales de la biologie, ces lois ne peuvent être manipulées. L'homme peut essayer de les façonner en fonction de ses besoins personnels, mais en fin de compte, il constatera qu'il est plus malheureux qu'auparavant, ayant bouleversé le cycle naturel pour essayer vainement d'obtenir quelque gain économique éphémère.

Ce qui me préoccupe le plus, c'est la pensée que l'homme moderne semble déterminé, à mesure que la population s'accroît, à se créer un environnement morne et terne. La production, la consommation et l'évacuation massives, qui se traduisent par des montagnes de déchets, sont autant de caractéristiques d'une époque où l'on a oublié l'équilibre naturel et le pouvoir régénérateur de nos grands espaces vierges, équilibre qui est lui-même menacé par un mode de vie qui devient chaque jour de plus en plus routinier.

En tant que science, la biologie en est à ses débuts. Nous en savons encore moins sur les phénomènes biologiques que sur les phénomènes économiques. Raison de plus pour procéder lentement. Raison de plus pour essayer d'éclaircir les mystères de la nature, de contrôler les changements que connaît notre environnement dans son ensemble, et de prendre des précautions pour exploiter les ressources

vivantes. Raison de plus, aussi, pour préparer des déclarations d'intention sur les conséquences écologiques avant d'entreprendre de nouveaux aménagements intensifiés, et non après que le mal est fait.

Je ne suis pas de ceux qui pensent, Monsieur le Président, que l'expansion économique et la protection de l'environnement sont incompatibles. C'est même l'inverse. Je pense qu'une saine planification économique entraîne une gouverne de premier ordre en matière d'environnement. Tout comme un bon ingénieur comprend les forces de la nature, un bon économiste doit tenir compte des processus naturels, car ce dernier prévoit à long terme.

Il faut de nouveaux emplois...de nouveaux emplois stimulants, dans tous les domaines, Mais souvent, le problème tient davantage au genre plutôt qu'au nombre de ces emplois qui, au même titre que l'industrie à laquelle ils se rattachent, doivent aller dans le sens de la nature et non à l'encontre de son intérêt. Nous devons ajouter à la variété de la vie. Et les emplois, pour leur part, doivent augmenter l'intérêt de vivre et ce, pour chacun et partout.

LE DANGER DES SUBSTANCES ARTIFICIELLES

Nous devons, bien sûr, être prudents. Nous ne devons pas produire des substances artificielles pour les semer à tout vent. Fabriquées pour répondre à un seul objectif, elles peuvent avoir de malheureux effets secondaires qui reviennent nous obséder après un certain temps. De là, l'importance accordée à la biodégradation; de là, la nécessité de remplacer des substances insidieuses, comme le DDT, par des produits chimiques qui ne présentent aucun danger pour les créatures vivantes.

Ces remarques sont le fruit de l'expérience que nous avons acquise au Canada. Les substances artificielles comme les diphénols polychlorés ont exercé un effet dévastateur sur nos remontes de saumons et notre avifaune. C'est pourquoi nous en avons interdit l'usage. Ces produits ont été remplacés par d'autres substances, plus efficaces du point de vue global de la gestion des ressources.

Nous avons appris, à nos dépens, que la pulvérisation d'insecticides, qui permet de protéger certaines forêts, peut également détruire nos pêches. Nous avons appris que de nouveaux traitements industriels à base de mercure, s'ils amenaient une baisse du coût de certains produits chimiques, n'en constituaient pas moins un danger pour l'homme lui-même. On n'a pas non plus précisé l'ampleur de ces conséquences. Souvent, elles touchent d'autres territoires, vont d'une province à l'autre et dépassent même les frontières du pays.

Nous avons réagi rapidement pour isoler ces substances, pour en faire cesser la production (ou les recycler) et pour les garder toutes, à l'intérieur des usines.

Un corollaire intéressant apparaît alors. En protégeant notre propre environnement, nous protégeons souvent celui du voisin. Par l'application d'une politique écologique, nous contribuons à ac-

croître la qualité de la vie dans des pays éloignés que nous ne verrons jamais. Comme la propreté, le bon voisinage commence chez soi. Que la chose se répète ici et là, et l'humanité toute entière ne pourra qu'en bénéficier.

NOUVEAU COMMANDEMENT À OBSERVER

La déclaration sur l'environnement que nous allons étudier sous peu, renferme, Monsieur le Président, certains principes fondamentaux que le Canada considère comme un code souhaitable du comportement au stade international. On y exprime, par exemple, le principe selon lequel chaque nation doit assumer la responsabilité des conséquences que pourraient avoir pour les autres pays, les mesures que cette nation prend en matière d'environnement. On a trop souvent eu l'occasion par le passé de déplorer que les efforts de la majorité soient gâchés du fait de l'imprévoyance, et je dirais même du manque d'intuition, de quelques-uns.

"Tu ne pollueras point l'environnement de ton voisin, ni l'océan, ni l'atmosphère". Ce commandement me semble évident. J'espère qu'il fera bientôt partie d'une éthique mésologique globale.

De même, je crois fermement aux objectifs et aux normes concernant le milieu naturel, objectifs et normes qui sont des niveaux de réalisation fondés essentiellement sur des critères biologiques, ces derniers étant également valables cependant sur le plan économique.

Ces objectifs et ces normes comportent une simple expérimentation qui concerne la vie elle-même. Les êtres vivants n'ont pas seulement à survivre, mais aussi à se développer. Leur nombre et leurs espèces devraient même se multiplier au fil des années.

N'oublions pas non plus que la vie, sous ses formes les plus complexes, est notre première ligne de défense. Menacer une seule espèce se trouvant au sommet de la chaîne alimentaire revient à menacer l'existence des hommes, des femmes et des enfants, où qu'ils soient. Supprimons une espèce, comme par exemple la baleine ou l'aigle à tête blanche, et l'humanité elle-même pourrait sous peu être en danger.

Ces normes élémentaires, ces faits biologiques, ces critères naturels ne devraient pas être limités à un seul pays, quel qu'il soit. Une fois bien définis, ils sont valables partout. Ils reposent sur une vérité universelle et devraient, par conséquent, être appliqués de par le monde.

Les lois de la nature sont difficiles à définir. C'est pourquoi nous devons intensifier nos recherches, notamment dans le domaine de la biologie. Mais nous ne devons pas manquer d'élucider un problème important faute de renseignements. L'établissement de normes à l'échelle du globe est d'une nécessité incontestable, non seulement parce que le prix qu'il faut payer pour notre propreté peut ne pas en être un, mais parce que l'extermination de tout être vivant ne peut qu'entraîner la destruction de l'ensemble de la société.



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES À L'UNIVERSITÉ CARLETON

Le secrétaire général des Nations Unies, M. Kurt Waldheim (à droite), s'entretient avec M. Davidson Dunton, président sortant de l'Université Carleton, après avoir reçu un doctorat en droit honoris causa.

M. Waldheim, qui est venu au Canada les 24 et 25 mai, a eu des entretiens avec le premier ministre et le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et a tenu une conférence de presse. Il a été l'orateur invité au dîner annuel de l'Association des Nations Unies au Canada à Montréal. Il a également rendu visite au maire de Montréal, M. Jean Drapeau, et visité le siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale. Après les cérémonies de collation des grades à l'Université Carleton auxquelles il prit part après son retour à Ottawa, M. Waldheim prononça un discours à l'adresse des étudiants diplômés. Il est le troisième secrétaire général des Nations Unies à recevoir un diplôme honoraire à l'Université Carleton; les deux autres étaient feu Dag Hammarskjöld et l'ancien secrétaire général U Thant.

UNE USINE DE LOGEMENTS NIPPO-CANADIENNE

Une usine nippo-canadienne de logements pré-fabriqués sera établie à Gimli (Manitoba) au coût d'un million de dollars. La nouvelle a été annoncée récemment par le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin.

L'entreprise réunit les connaissances acquises dans le domaine de la technologie et de la production par *Misawa Homes Company Limited*, de Tokyo, et la capacité de production du bois et l'expérience de la mise en marché au Canada acquises par *Greenwood Forests Products Limited* (1969) de Penticton en Colombie-Britannique.

La nouvelle compagnie, la *Misawa Greenwood Homes Ltd.*, prévoit la production d'une maison et demie toutes les huit heures. On peut achever la construction d'une maison et la rendre habitable sept jours après l'arrivée des parties composantes sur le chantier.

DU BOIS AU JAPON

Le président de *Greenwood Forest Products*, M. J.L. Dobi, a annoncé la signature d'un accord avec la *Misawa Homes* en vue d'exporter au Japon 12 millions de pieds-planche de sapinette de l'Ouest, de pin de Murray et de tremble d'une valeur dépassant 15 mil-

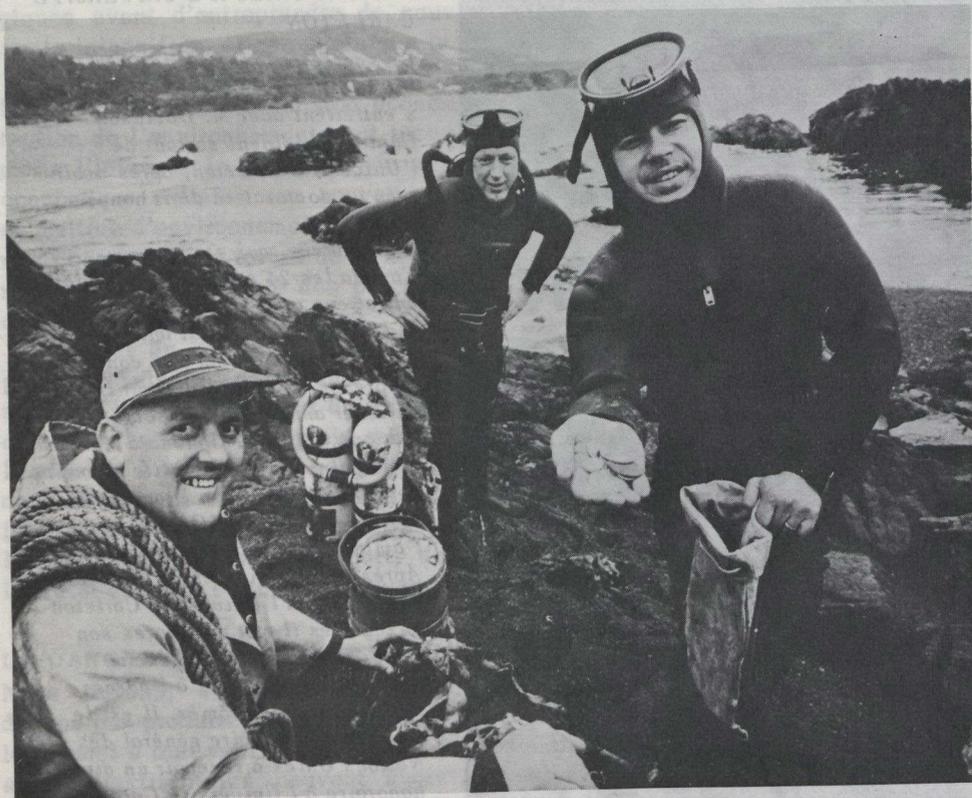
lions de dollars. Le bois de construction sera expédié durant une période de cinq ans.

C'est grâce aux efforts du ministère que se sont rencontrés les directeurs des deux entreprises concernées, le président Chiyoji Misawa, le directeur de la recherche, Yusuke Katoaka, de *Misawa Homes*, et M. Dobi.

M. Misawa et M. Katoaka ont eu des entretiens à Ottawa avec M. Bruce Howard, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce et des hauts fonctionnaires du ministère pour mettre une dernière main aux termes de l'accord.

Les techniques de fabrication des habitations requièrent l'emploi de matériel spécialement conçu, d'adhésifs brevetés et de méthodes très automatisées de production massive pour la construction de panneaux servant aux murs, planchers et plafonds. Les panneaux sont faits de montants en bois à nid d'abeilles adhérent au contre-plaqué des deux côtés et qui comportent l'isolation, la pose de fils électriques, la tuyauterie, le chauffage et même les travaux de scierie. Chaque panneau s'enclenche sur les panneaux voisins avec des joints à tenons et mortaises pour former des murs, des planchers ou des plafonds complets.

LE TRÉSOR DU "CHAMEAU"



Les chasseurs de trésor (en haut, à partir de la gauche) MM. Harvey MacLeod, David MacEachern et Alex Storm ont révélé avoir trouvé l'or du Chameau peu de temps après leur découverte.

Dans une modeste maison, à proximité des murs imposants de la forteresse de Louisbourg, érigée au XVIII^e siècle, vit M. Alex Storm, aventurier de 34 ans, que ses exploits sous-marins ont consacré le plus heureux chasseur de trésors du Canada.

La grande découverte de M. Storm est celle du trésor enfoui depuis 240 ans dans la coque du navire payeur *Le Chameau*, coulé en 1725 lors d'un ouragan. En décembre dernier sous l'oeil de M. Storm et de ses associés, MM. David MacEachern et Harvey MacLeod, les fastueuses galeries Parke-Bernet de New York ont offert une partie du trésor à des acheteurs émerveillés venus des quatre coins du monde; et ces derniers ont versé aux découvreurs presque \$200,000 pour le lot.

On a vendu aux enchères 705 articles, comprenant 688 pièces de monnaie, de l'argenterie, des fragments d'épée, une montre en argent, une croix en or et une émeraude de 1.8 carat, montée en bague. Ces objets faisaient partie de la collection de 4,500 louis d'or, écus d'argent, et autres articles façonnés recouverts par M. Storm et ses associés. Le montant total de la vente, s'élevant exactement à \$199,680, est presque le double de ce qu'ils avaient espéré.

Un enchérisseur enthousiaste a payé \$3,000 une croix de chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Une pièce de monnaie en or à l'effigie de Louis XIV frappée à Troyes en 1723 a rapporté \$1,000. Une cuiller Louis XIV en argent s'est vendue \$140. Mais c'est la bague sertie d'une émeraude qui, au cours des trois jours que dura la vente, fut payée le plus cher, soit \$4,750. "C'est l'article dont je me suis

départi avec regret, a dit M. Storm, elle est magnifique."

LE DÉBUT DE L'HISTOIRE

Pour le chercheur décidé et nerveux de Louisbourg, la vente de New York est la conclusion heureuse d'une histoire qui débuta il y a onze ans, à l'est de sa ville historique, sur la côte tourmentée du Cap-Breton. En 1961, lors d'une plongée sous-marine près de la falaise du Chameau, M. Storm trouva une grosse pièce d'argent frappée en 1724, un canon et quelques boulets. C'étaient les premiers indices du trésor du Chameau.

Le Chameau frégate de 48 canons sous le commandement de Jean-Charles Percheron de Saint-James, ayant à son bord 316 passagers et membres d'équipage, ramenait au pays certaines personnalités canadiennes-françaises et transportait également des coffres contenant 268,696 livres (plus d'un million, au taux de change actuel) destinés au gouvernement de la colonie à Québec. Après une traversée sans incident qui dura six semaines, la frégate fut prise dans un ouragan, la nuit du 5 août 1725, et s'éventra, sur les récifs situés 12 milles à l'est de Louisbourg, à moins d'un mille du rivage. Il n'y eut aucun survivant. Le lendemain, les pêcheurs trouvèrent des épaves sur une distance de plus d'un mille le long de la plage. L'année suivante des tentatives visant à renflouer les coffres ne permirent de recouvrer que 6,000 livres et le *Chameau*, comme bien d'autres épaves, tomba rapidement dans l'oubli.

MÉTHODE QUI RAPPORTE

Convaincu que la pièce d'argent qu'il avait en main indiquait la présence du trésor, M. Storm entreprit de façon très méthodique de le reprendre à la mer. Il mit au point un dispositif de grilles qui permettait de ratisser méticuleusement plus de trois millions de pieds carrés de fond marin entourant la falaise du Chameau, à des profondeurs variant de 75 à 100 pieds. Puis, en raison des problèmes posés par sa première association et faute d'un bateau capable de tenir la mer, il dut abandonner ses recherches et perdre ainsi un temps précieux.

En 1965, ce Canadien décidé, originaire de Hollande, s'associa à de nouveaux partenaires, acheta un bateau équipé pour la plongée, le *Marilyn B II*, et recommença ses recherches. L'intervalle écoulé lui avait cependant permis de recueillir de plus amples renseignements. En qualité de dessinateur occupé à la réfection de la forteresse historique de Louisbourg, il avait pu se renseigner facilement sur les techniques des historiens et des archéologues. Il avait en outre obtenu d'autres données du Musée de la Marine de Paris.

M. Storm croyait que l'épave se trouvait à l'endroit où il avait découvert les premiers canons, mais deux éléments manquaient – les autres canons et le ballast de gravier du navire – qui indiqueraient avec certitude l'endroit où le *Chameau* avait coulé. Il les trouva le 19 septembre, juste au delà des limites de sa grille. Durant neuf jours, son associé MacEachern et lui-même ramassèrent des sacs de pièces d'or et d'argent qu'il triaient le soir sur le plancher de la salle de séjour dans la maison de Storm.

Mais la découverte du trésor n'était en fait qu'une première manche de la partie qui avait été engagée. Les anciens associés de M. Storm réclamèrent leur part et un procès qui dura cinq ans empêcha que l'on dispose du trésor du *Chameau*. En fin de compte, la Cour suprême du Canada décida en juin dernier que les anciens associés avaient droit à 25 pour cent du butin.

Pendant ces cinq ans, M. Storm a continué à chasser les trésors d'autres épaves de la côte du



Dans sa maison en Nouvelle-Écosse, le chasseur de trésor Alex Storm ravit son jeune fils de trois ans Jason avec le récit personnel d'un trésor perdu et d'une grande aventure – la découverte de l'or du Chameau. De plus, Jason peut jouer avec de véritables louis d'or et des pièces d'argent espagnoles.

Cap-Breton. Il retrouva des pièces d'or espagnoles, ainsi que des pièces françaises, hollandaises et anglaises du navire de guerre britannique *Faversham*, coulé en 1711, ainsi que des canons et d'autres articles du *Colombo*, coulé en 1828. Aujourd'hui, le plus grand chasseur de trésor du Canada prépare calmement de nouvelles expéditions sur les côtes africaines, à la recherche des galions espagnols.

(Tiré à part du *Nova Scotia Magazine*, printemps 1972. Photographies de Bob Brooks)

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé les nominations suivantes qui prendront effet au cours des prochains mois:

M. Ross Campbell, ambassadeur et représentant permanent près le Conseil de l'Atlantique-Nord à Bruxelles, est nommé ambassadeur au Japon. Il succédera à M. Herbert O. Moran qui prendra sa retraite prochainement.

M. Thomas Carter, présentement directeur-général au Bureau des Affaires d'Afrique et du Moyen-Orient, ministère des Affaires extérieures, est nommé ambassadeur aux Pays-Bas. Il succédera à M. Alfred John Pick dont la nomination d'ambassadeur et de représentant permanent près l'Organisation des États américains a déjà été annoncée.

M. Roger Duhamel, présentement conseiller spécial du secrétaire d'État, est nommé ambassadeur au Portugal. Il succédera à M. Paul A. Beaulieu qui rentrera à Ottawa pour diriger un projet de recherche



Une pièce d'or tirée de l'épave du Chameau et agrandie afin que l'on puisse en distinguer clairement les empreintes.

historique concernant le développement des relations entre le Canada et les pays francophones au cours des dix dernières années.

M. James George, présentement haut-commissaire en Inde et ambassadeur au Népal, est nommé ambassadeur en Iran, avec accréditation au Koweït. Il succédera à M. C.C. Eberts qui a pris sa retraite plus tôt cette année.

M. Raoul Jean Grenier, présentement sous-ministre adjoint, (Main-d'oeuvre) au ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, est nommé ambassadeur au Sénégal, avec accréditation en Mauritanie. Il remplacera M. Gordon G. Riddell dont la prochaine affectation sera annoncée plus tard.

M. John Gaylord Hadwen, actuellement en stage académique à l'Institut universitaire des Hautes Études internationales à Genève, est nommé ambassadeur au Pakistan, avec accréditation en Afghanistan, en remplacement de M. Charles John Small.

M. Morton Maddick, présentement directeur-général, Service des délégués commerciaux, ministère de l'Industrie et du Commerce, est nommé ambassadeur en Irlande. Il remplacera M. James J. McCardle, dont la nomination comme haut-commissaire en Australie et à Fidji a déjà été annoncée.

M. William M. Olivier, directeur de l'Inspection, ministère des Affaires extérieures, est nommé haut-commissaire au Kenya. Il remplacera M. J.M. Cook qui rentrera à Ottawa.

M. Robert Louis Rogers, haut-commissaire adjoint à Londres, est nommé ambassadeur en Yougoslavie en remplacement de M. Bruce Williams.

M. Maurice Schwarzmann, sous-ministre adjoint (Politique commerciale), ministère de l'Industrie et du Commerce, est nommé ambassadeur au Mexique. Il succédera à M. Saul Rae dont la nomination au poste d'ambassadeur et représentant permanent près l'Organisation des Nations Unies à New York a déjà été annoncée.

M. Charles John Small, présentement ambassadeur au Pakistan, est nommé ambassadeur en Chine. Il succédera à M. Ralph E. Collins qui deviendra sous-secrétaire adjoint aux Affaires extérieures lors de son retour à Ottawa.

M. Bruce MacGillivray Williams, présentement ambassadeur en Yougoslavie, est nommé haut-commissaire en Inde en remplacement de M. James George.

M. Raymond Cecil Anderson, du Service des délégués commerciaux au ministère de l'Industrie et du Commerce, et récemment en détachement au ministère des Affaires extérieures comme directeur de la Direction du personnel (affectations) est nommé au poste de consul général à Seattle, Washington. Il succédera à M. D.B. Laughton qui deviendra le directeur exécutif canadien à la Banque interaméricaine pour le développement.

M. Pierre Asselin présentement consul général à la Nouvelle-Orléans, est nommé au poste d'ambassadeur au Cameroun, avec accréditation au Gabon. Il succédera à M. C.O.R. Rousseau qui sera détaché à la ville de Montréal.

M. William Hickson Barton, présentement sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures, est nommé au poste d'ambassadeur et représentant permanent près l'Office des Nations Unies à Genève, et près la Conférence du Comité sur le Désarmement. Il remplacera M. George Ignatieff qui a été nommé principal de Trinity College, à Toronto, en avril dernier.

M. Arthur Grant Campbell, actuellement ministre à l'ambassade du Canada à Bonn, est nommé au poste d'ambassadeur en Afrique du Sud. Il remplacera M. H.H. Carter qui rentrera à Ottawa.

LE CANADA ET LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT (Suite de la page 2)

CONFORMITÉ DES LOIS HUMAINES AUX LOIS NATURELLES

Nous n'admettons pas les havres de pollution. Ils sont injustifiables dans un pays d'une aisance économique relative comme le Canada. Les havres de pollution sont injustifiables, parce qu'ils sont le reflet d'imprévoyances, parce qu'ils ne tiennent pas compte de la destruction d'autres ressources. Ils sont injustifiables, car ils ont tendance aussi à rendre la vie des populations locales ennuyeuse, monotone et même pénible.

Monsieur le Président, on attend beaucoup de la présente conférence, notamment dans les domaines connexes de la coordination de la recherche et de la gestion des ressources. La conférence peut favoriser l'établissement des normes universelles dont j'ai parlé. A cette fin, il faudra créer un certain nombre d'organismes internationaux, certes, mais ces organismes serviront surtout à s'assurer que les lois de l'homme sont de plus en plus conformes aux merveilleuses lois de la nature.

Aussi Monsieur le Président, je termine mon propos comme je l'ai commencé. Les lois de la nature sont effectivement universelles. Or, les lois édictées par l'homme, en particulier celles qui ont trait à l'environnement, ces lois, dis-je, doivent devenir universelles, elles aussi.

La Déclaration sur l'environnement est un début. Espérons qu'elle servira de cadre à l'adoption de règles et d'institutions qui aideront à protéger la nature sous toutes ses formes. La conservation du milieu naturel peut contribuer immensément à la qualité de la vie et faire en sorte que les hommes et femmes du monde entier aient une existence agréable.

INDEX MENSUEL

(Vol. 27 - juin 1972)

Accords internationaux

Accord Canada-Saint-Vincent, No 24, p. 10

Accord sur la sécurité sociale, No 23, p. 8

Affaires extérieures (voir aussi Rhodésie)

Les relations commerciales du Canada avec les États-Unis, No 24, p. 1

Agriculture

Concurrence sur le marché du blé, No 24, p. 3

L'Importation de bovins d'Australie, No 23, p. 7

Pose d'une pierre angulaire, No 25, p. 4

Allemagne, République fédérale d', (voir Accords internationaux)

Archéologie (voir Histoire)

Arctique

Nouvelle découverte de pétrole dans l'—, No 23, p. 6

Recherches géophysiques dans l'—, No 25, p. 7

Arts et Musées (voir aussi Prix et Trophées, Sciences et Subventions)

Le Ballet national en Europe, No 25, p. 8

Le Festival de Stratford 1972, No 24, p. 4

Pièces de monnaie grecques au Royal Ontario Museum, No 24, p. 5

Australie (voir Agriculture)

Commerce et Industrie (voir aussi Agriculture)

On prévoit l'accroissement des exportations vers le Japon, No 25, p. 7

Mission commerciale japonaise, No 24, p. 3

Vente de poudre de lait écrémé au Mexique, No 23, p. 3

Communications (voir Sciences)

Défense nationale

De la vie militaire à la vie civile, No 23, p. 5

Environnement (voir aussi Pollution)

Conférence de l'ONU sur l'—, No 23, p. 7

Le Canada et la qualité de l'environnement, No 26, p. 1

États-Unis (voir Affaires extérieures)

Habitation et Logement

Une usine de logements nippon-canadienne, No 26, p. 3

Histoire

Création d'un comité de recherches sur l'Anse-aux-Meadows, No 25, p. 8

Le trésor du "Chameau", No 26, p. 4

Indiens et Esquimaux (voir Main-d'oeuvre)

Japon (voir Commerce et Habitation)

Lieux historiques (voir Histoire)

Main-d'oeuvre (voir aussi Sports et Statistiques)

Du travail d'été pour les Indiens, No 23, p. 4

Mexique (voir Commerce)

Munich (voir Sports)

Nominations

Le président de Radio-Canada à l'ONU, No 24, p. 6

Nominations diplomatiques, No 23, p. 3;

No 26, p. 5

Un Canadien président de l'A.S.A. (Acoustical Society of America), No 25, p. 7

Nord canadien (voir Arctique)

ONU (Organisation des Nations Unies) (voir Environnement, Nominations et Visites)

OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique-Nord)

La réunion ministérielle de l'—, No 25, p. 1

Pearce, La Commission (voir Rhodésie)

Pollution

L'assainissement du Saint-Laurent, No 24, p. 8

Population (voir Statistiques)

Prix et Trophées

Médaille à des musiciens québécois, No 25, p. 4

Premiers trophées "Flambeau olympique" décernés au Canada, No 25, p. 5

Québec (voir Prix et Trophées)

Ressources naturelles (voir Arctique)

Rhodésie

La Rhodésie et la Commission Pearce (déclaration de M. Sharp), No 24, p. 3

Saint-Vincent (voir Accords internationaux)

Santé et Bien-être (voir Sports)

Sciences (voir aussi Arctique, Nominations et Visites)

De meilleures photographies de la lune grâce à un Canadien, No 23, p. 1

Interview avec l'un des découvreurs de l'insuline, No 25, p. 5

La musique de l'ère spatiale, No 24, p. 7

Le téléphone, releveur de compteurs, No 24, p. 6

Les astronautes de retour à Sudbury, No 25, p. 4

Sciences (suite)

- Les inventions et leur protection, No 24, p. 9
- Un laboratoire de recherches à Igloodik, No 23, p. 8
- Un nouveau laser ultra-puissant, No 25, p. 3

Sharp, M. Mitchell (voir Rhodésie)

Sports

- Emplois d'été aux Jeux olympiques de Munich, No 23, p. 4
- La loi sur les explosifs, No 23, p. 6

Statistiques

- Emploi-chômage, No 25, p. 6
- Population masculine à la baisse, No 23, p. 3

Stratford (voir Arts et Musées)

Subventions

- Subventions du Conseil des Arts, No 23, p. 3
- Terre des Hommes 1972, No 24, p. 6
- Terre-Neuve (voir Histoire)

Visites et Voyages

- Le secrétaire de l'ONU à l'Université Carleton, No 26, p. 3
- Visite d'une mission scientifique belge, No 24, p. 4

Winnipeg (voir Agriculture)

Divers

- Hilarité chevaline et migration urbaine, No 25, p. 6